
Compte-rendu du CHSCT du 11 décembre 2020

Présents :

- pour l'administration : Mme Albaric-Delpech, Dasen, présidente du CHSCT ; Mme Pujol d'Andrébo, secrétaire générale ; M. Portal, M. Esmieu, conseiller de prévention, Mme Lallemand, secrétaire du cabinet.
- Représentants des personnels : F. Grondin, M. Manuel, Y. Defontaine (FSU) ; S. Délia (SGEN), R. Delastre (UNSA), E. Declercq, H. Bertrand-Hardy (SUD Education)

1. Approbation du Procès-verbal du 13 novembre 2020

Ce premier point de l'ordre du jour occupera 45 minutes sur les 2h dévolues à ce CHSCT.

Une nécessaire discussion sur le fond et la forme des procès-verbaux a lieu afin de clarifier certains points. Une secrétaire de l'administration rédige le procès-verbal puis l'envoie à la secrétaire du CHSCT pour relecture et remarques. Une navette a ainsi lieu par mail, avec des propositions d'amendements/ajouts/suppressions de la part de la secrétaire du CHSCT, soumises à la Présidente du CHSCT ou sa représentante et le procès-verbal est finalement proposé au vote lors de la séance suivante. Compte-tenu des délais assez courts, des propositions d'amendements n'ont pas eu le temps d'être soumises à la Présidente, aussi le vote du procès-verbal du CHSCT du 13 novembre est reporté à la prochaine réunion du comité.

La secrétaire du CHSCT remarque en outre, que l'ordre du jour de ce CHSCT est difficilement traitable en deux heures, durée des CHSCT fixée par la présidente. Par le passé, la durée de cette instance était généralement de trois heures.

Le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit la tenue de 3 réunions du CHSCT par an, au minimum.

Mme la Présidente propose de réunir le CHSCT départemental une fois par période, mais sur une durée de deux heures.

Cette proposition reçoit un avis favorable des représentants des personnels.

2. Situation sanitaire

Renouvellement des masques en janvier, fourniture de masques inclusifs

Les masques ont d'ores et déjà été livrés dans les circonscriptions, à raison d'un sachet de 6 masques par personnel. Une représentante des personnels indique, que dans plusieurs écoles et/ou établissements, seulement 4 masques ont été fournis, que les paquets ont certainement dû être ouverts au préalable pour répartition.

La Présidente indique que les masques ont été fournis en quantité suffisante et que les paquets n'ont pas à être ouverts préalablement à la distribution aux personnels.

Concernant les masques inclusifs initialement prévus pour les seuls enseignants malentendants ou enseignants d'élèves malentendants, ils sont aussi fournis aux enseignants d'ULIS ainsi qu'aux AESH qui interviennent dans ces dispositifs, à raison d'un masque lavable par personne. Cependant, il n'est toujours pas prévu de fournir les enseignants de maternelle et CP avec ces types de masques.

Port du masque par les élèves des classes multiniveaux élémentaire+maternelle

Dans le département voisin des Alpes de Hautes-Provence, il n'est pas imposé aux élèves de CP en classe de maternelle-CP de porter le masque. En revanche, ces élèves ne doivent pas se mélanger aux autres élèves d'élémentaire lors des récréations.

La Présidente pense suivre a priori la même démarche dans le 05, mais à confirmer prochainement.

Centres de tests PCR

Un nouveau lieu s'ajoute aux trois existants : le lycée Paul Héraud à Gap. A ce jour, très peu de personnels sont venus se faire tester. Notons que ces tests concernent aussi les personnels des collectivités territoriales qui travaillent dans les établissements. Ces tests sont effectués par des infirmier-es volontaires à raison de 3 demi-journées par établissement.

Ces centres sont ouverts à tous les personnels en établissement et/ou école. Pour la sécurité sanitaire, la circulation est organisée avec vigilance et l'accès au lieu de test est isolé des accès habituels de l'établissement.

Communication de l'état des lieux dans les écoles et établissements du 05

Les remontées hebdomadaires sont faites au ministère, puis reviennent aux rectorats et enfin aux DSDEN, qui transmettent aux représentants des personnels aux CHSCT. Ce qui explique que souvent, cet état des lieux est publié par la presse locale avant d'arriver sur les messageries des membres du CHSCT...

Les représentants des personnels souhaitent connaître le nombre de personnels en arrêt, cas confirmés, en éviction.

La secrétaire générale répond, que l'administration n'a pas à communiquer ces informations, seulement le nombre de classes ou d'écoles fermées.

Il s'agissait simplement d'avoir des indicateurs chiffrés afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le remplacement....

Les représentants du personnel votent un avis, à l'unanimité :

*« Afin de respecter le protocole sanitaire et de limiter le brassage des élèves en ne les répartissant pas dans les autres classes, les représentants des personnels au CHSCT demandent, qu'en cas d'absence d'un.e enseignant.e du premier degré **sa classe soit fermée** jusqu'à son retour ou jusqu'à son remplacement.*

Les parents auront ainsi la possibilité de garder leur enfant au domicile via l'octroi d'une attestation à destination de leur employeur. »

- **Planning des visites d'écoles/établissement**

La visite d'une école de Gap, prévue de longue date, puis reportée, est proposée par les représentants des personnels. Il s'agit, après une situation de crise vécue par des collègues ayant à faire face à des situations difficiles générées par plusieurs élèves ayant des comportements violents et/ou perturbateurs, de mesurer le bénéfice des aides et appuis mis en place par l'administration et d'essayer de réfléchir à des mesures préventives, potentiellement applicables à d'autres écoles.

Cette visite aura lieu la deuxième quinzaine de janvier 2021.

La séance est levée à 12h10. Les points de l'ordre du jour n'ayant pu être traités le seront lors du prochain CHSCT-D, qui aura lieu le 5 février.

Ils concernent le retour du groupe de travail sur les fiches RSST (synthèse, cycle de vie d'une fiche RSST), les axes de travail du CHSCT-D pour l'année 2020-2021, le vote de deux avis.